

2014-07-112-DR/CPA

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 3.5.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2014

OBJET : DECLASSEMENT DE VEHICULE TOYOTA 4X4 IMMATRICULE 4002 QA 40

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme BISBAU, Mme MOUNIER, M. SAUBIETTE, M. SALLABERRY, Mme PERIMONY-BENASSY, M. ROBLES, Mme FAURE-DEFLANDRE, Mme DELAVENNE

EXCUSES

M. LAURENT	procuration à	M. PERRET
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. POULAERT	procuration à	M. ROBLES
M. CLAVERIE	procuration à	Mme DELAVENNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28
27 au point n° 2014-07-102- DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 33
32 au point n° 2014-07-102-DR/FIN



**2014-07-112-DR/CPA - DECLASSEMENT DE VEHICULE TOYOTA 4x4
IMMATRICULE 4002 QA 40** * Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landespublic (ALP1)

Monsieur le Maire propose de déclasser le véhicule 4x4, immatriculé 4002 QA 40, affecté à la surveillance des plages en saison estivale.

Il a été acquis par la Ville en 1998 et a été expertisé par le Cabinet DALLA TORRE et jugé épave à cause de la corrosion qui a attaqué la carrosserie et le châssis

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que ce matériel peut être déclassé du patrimoine pour être vendu à titre d'épave pour destruction à la Sté NAZA Auto Montage à Labenne pour la somme de 400,00 € TTC

DELIBERE

DECIDE de déclasser du domaine public pour le classer comme épave pour destruction dans le domaine privé le véhicule de type 4x4 de marque TOYOTA immatriculé 4002 QA 40

DIT que la somme correspondant au produit de la vente sera inscrite au budget.

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 20 juin 2014

Le Maire

